


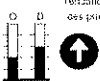

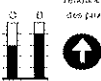

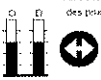

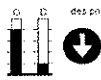
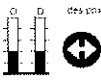
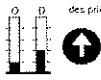
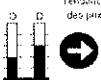


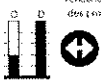

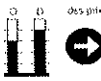


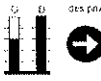

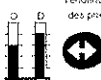

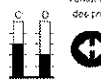
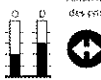

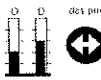

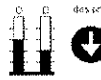
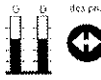
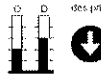
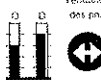




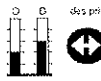

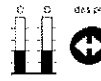


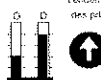
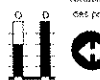

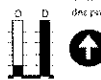

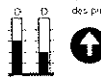


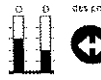
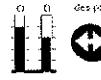
Infoarcid


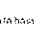

chambre suisse des diplômés de l'immobilier

Sommaire:

Tableau des tendances	page 2
Billet du Président	pages 3-4
Etat des membres	pages 5-6
Activités 2010 - 2011 – AG et séminaires	pages 7-8
La crise immobilière au Portugal	pages 9-10
Réforme de l'imposition de la propriété immobilière	pages 10-12
Nouvelles de la formation	pages 12-14
Promotion nouveaux brevetés	pages 14-15
Agenda	page 16

Tableau des tendances - janvier 2011

		LOCATION			VENTE	
		Studio à 2 pièces	3 pièces et plus	Bureau	Appartements	Villas
FRIBOURG	Centre ville					
	Périphérie					
GENÈVE	Centre ville					
	Périphérie					
NEUCHÂTEL	Centre ville					
	Périphérie					
VALAIS	Centre ville					
	Périphérie					
VAUD	Centre ville					
	Périphérie					

C: offre D: demande  à la hausse  sans évolution  à la baisse

Billet du président

Chères Amies, cher Amis, chers Membres,

Nous voici de plein pied dans la nouvelle année. Et comme à chaque fois, tout un chacun est rempli de bonnes résolutions.

Votre comité ne fait pas exception, et de nombreux défis nous attendent tout au long de ces prochains mois.

L'un des buts premiers de votre Chambre, outre la défense de votre profession, reste le rapprochement entre ses membres. Ce travail s'est effectué tout au long de l'année écoulée, et nous avons pu constater une augmentation significative des affiliations, liée à un net rajeunissement des «Arcidiens». Nous ne voulons cependant pas nous arrêter en si bon chemin, et nous intensifierons nos efforts ces prochains temps, pour rajeunir notre image, et surtout nous rapprocher des associations sœurs, soit entre autres celles rassemblées sous l'égide de l'Uspi Suisse, y compris celle regroupant les propriétaires au niveau cantonal.

A cet effet, une commission a vu le jour, ceci afin de préparer un projet de refonte de l'Info Arcid, à la fois quant à sa forme et à son fond. Nous profiterons également de l'occasion pour intégrer, si possible, une présentation des associations cantonales qui œuvrent soit à la défense des professionnels, soit à celle des propriétaires. En parallèle, des contacts seront pris avec ces dernières, afin de mieux nous faire connaître, et pourquoi pas, essayer de trouver de nouvelles synergies.

Le site internet est également en train d'être entièrement revu, et sa nouvelle mouture devrait pouvoir vous être montrée à l'occasion de notre prochaine Assemblée Générale. Le projet final a été accepté, l'accent ayant été mis sur l'interactivité, et nous espérons qu'il répondra à vos attentes. Nous vous informerons de sa mise en exploitation, et nous nous réjouissons d'ores et déjà de vos commentaires sur cet élément.

Vous découvrirez également, dans ce numéro, une présentation du nouveau cursus de formation. Certains y verront un retour en arrière, ce qui à notre sens est incorrect. L'expérience récoltée ces dernières années a permis d'affiner la matière dispensée, et les brevets ont gagné en «consistance». Ce premier

échelon reste le passage obligé pour valider les connaissances métiers, que ce soit en courtage, gérance, expertise ou promotion. Le diplôme quant à lui s'adressera en priorité aux managers, cadres supérieurs ou futurs indépendants, et les branches dispensées seront dorénavant résolument orientées Management et Finances. En outre, détail non négligeable, les conditions d'entrées seront moins restrictives, puisque tout titulaire d'un seul brevet immobilier, et non plus de deux, pourra se présenter aux examens.

Je profite également de l'occasion pour accueillir un nouveau membre au sein du Comité, en la personne de M^{me} Maria-José de Oliveira. Cette dernière, titulaire d'un Brevet de gérante et d'un Diplôme supérieur, a très aimablement accepté de consacrer un peu de son

temps à notre association, ce dont je l'en remercie vivement. Vous aurez ainsi l'occasion de la rencontrer très prochainement.

Un mot enfin quant à la prochaine Assemblée Générale. Nous espérons vivement vous y retrouver nombreuses et nombreux, car outre le plaisir de vous rencontrer, le site qui devrait nous accueillir vaudra à lui seul le déplacement. Je vous enjoins donc à noter la date du 12 mai 2011, et compte sur votre soutien.

Dans cette attente, votre Comité et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année qui s'annonce ainsi que plein de succès dans vos entreprises.

Meilleures salutations

Stéphane Holzer

Le comité

ARCID – Chambre suisse des diplômés de l'immobilier

Président: Stéphane HOLZER

Vice-Président: Alberto FERNANDEZ

Membres:	Pierre Aguet	Marie-Claude MÜLLER
	Patrick BOURQUIN	Michel NARBEL
	Yves CACHEMAILLE	Fabian RUGA
	Marie-José DE OLIVEIRA	Italo TRIACCA

ETAT DES MEMBRES

ADMISSIONS

Suite à l'opération de promotion menée par le comité à l'issue de la cérémonie 2009, 16 nouveaux candidats font désormais partie de notre Association.

M^{me} Cindy Bertschi, CFF Immobilier, Lausanne, brevet de courtière en immeubles

M. Benoît De Pourtalès, B & P, Colombier, brevet de courtier en immeubles

M. Mathieu De Senger, Genève, brevet de courtier en immeubles

M. Maxime Delez, Champéry, brevet de courtier en immeubles

M^{me} Valentina Dizerens, Allaman, brevet de courtière en immeubles

M. Benoît Dorsaz, Commedor Immobilier, Sion, brevet de courtier en immeubles

M. Marc Gianadda, Nimo SA, Sion, brevet de gérant d'immeubles

M^{me} Ekaterina Gianina, DMC Immobilier, Lausanne, brevet de courtière en immeubles

M. Aurélien Hagger, Grange & Cie SA, Genève, brevet de gérant d'immeubles

M^{me} Geneviève Iglesias, St-Martin, brevet de courtière en immeubles

M. Jacques Meyer, Naef Immobilier, Neuchâtel, brevet de gérant d'immeubles

M. Nicolas Michel, Lausanne, brevet de courtier en immeubles

M. Fabrice Orlando, Privera, Sion, brevet de courtier en immeubles

M^{me} Nathalie Schmidt, Schmidt Immobilier, Martigny, brevet de courtière en immeubles

M^{me} Laurence Schmutz, ViaTerra, Neuchâtel, brevet de courtière en immeubles

M. Laurent Vago, Vago Expertises, Corsier, brevets de courtier en immeubles et d'expert en estimation immobilière

Le comité ayant décidé de renouveler l'opération de l'année dernière, s'agissant de la promotion de l'Association auprès des nouveaux titulaires de brevets, il est réjouissant de constater l'arrivée de 12 nouveaux membres (tous gérants):

M. Vincent Curtet, Agence Edouard Brun & Cie, Genève

M. Vincent Curtet, Agence Edouard Brun & Cie, Genève
M^{me} Nathalie Succo, Régie Bersier & Cie SA, Genève
M^{me} Laura Sarrasin, Duc-Sarrasin & Cie, Martigny
M. Arnaud Turrettini, Bory & Cie SA, Genève
M^{me} Delphine Bouvard, Comptoir Immobilier SA, Genève
M. Xavier Noël, Moser Vernet & Cie, Genève
M. Blaise Lamercy, Ioanna Coveris Not., Lausanne
M. Pierre Koszali, Régie Turrian SA, Villars s/ Ollon
M. Gilles Warpelin, Retraites Populaires, Lausanne
M^{me} Anne-Sophie Décombaz, Patrick Bobst SA, Yverdon
M^{me} Stéphanie Osler, Naef Immobilier Neuchâtel SA, Neuchâtel
M. Steeve Duvoisin, Patrick Bobst SA, Yverdon

Autres admissions:

M. Laurent Burri, Burriplus Immobilien Treuhand, titulaire du brevet de gérant et du diplôme supérieur
M. Blaise Dupont, Naef & Cie SA à Genève, titulaire du brevet fédéral de gérant d'immeuble.
M^{me} Tamara Ribes, Naef & Cie SA à Genève, titulaire du brevet fédéral du gérant d'immeuble.
M. Michael Hermann, Cogirim à Genève, titulaire du brevet fédéral de gérant d'immeuble et titulaire du brevet fédéral de courtier en immeuble.

DÉMISSIONS

Jean-Pierre Kappeler

«POTAINS MONDAINS»

M. Laurent Kuhnert est désormais directeur à la Régie Duboux SA, Lausanne
M. Robin Crisinel reste Administrateur de la Régie Duboux SA, Lausanne

M^{me} Maria-José De Oliveira est désormais chez Publiaz SA, Renens

M. Fabien Ruga a été nommé responsable des bâtiments de la ville d'Yverdon-les-Bains

M. Pierre Aguet est nommé administrateur du Groupe Cogestim

M. Stéphane Holzer est désormais chez Naef SA, Genève

M. Nicolas Michel est désormais indépendant

Les membres souhaitant annoncer leur mutation ou leur nomination et faire publier l'information dans le bulletin peuvent s'annoncer à notre secrétariat.

ACTIVITÉS 2010 - 2011

23^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2011

Celle-ci se déroulera le jeudi **12 mai 2011** dès 16h30 dans le canton de Genève. Elle sera, à l'instar de celle de 2009, couplée à une visite.

Séminaire de printemps 2011

30 mars 2011 –
16h00 à Ouchy/Lausanne

Ce séminaire est organisé en parallèle avec le salon de l'Immobilier (SIL) de Lausanne qui se déroulera du 30 mars au 3 avril à Ouchy. Le sujet du séminaire portera sur le thème de la «*Fiscalité Immobilière directe et indirecte*» dans les cantons romands au sens large (frais achat, taxes, impôts, conséquences). Seront aussi abordées

les différentes pratiques cantonales et des comparaisons entre les types de contribuables (sociétés, associations sportives, privés, étrangers, etc.).

Seront présents M. Fabien Nanchen de P&S Consulting Swiss Clients SR de l'UBS ainsi que M. Philippe D. Monnier, Directeur général de GREATER GENEVA BERNE area economic development agency (DEWS) qui assurera l'introduction.

Les discussions se termineront vers 18h00 et la manifestation se poursuivra au travers de la partie inaugurale du salon en question. Le séminaire se déroulera directement dans la grande tente du SIL sise sur la Place de la Navigation à Ouchy/Lausanne. Une invitation en bonne et due forme vous parviendra en temps voulu.

Séminaire d'automne 2010

Le thème abordé dans le cadre de ce séminaire était en parfait adéquation avec l'actualité puisque celui-ci présentait *«une tentative d'explication des approches Publiques-privées dans l'immobilier»* présentée par **M. François Vaultier** de Cougar Management.

Les ingrédients d'un contrat de partenariat Public – Privé sont axés principalement sur les questions liées au financement, à la planification, à la construction, à la maintenance et à l'exploitation.

Le type d'ouvrages pouvant être gérés ainsi par cette pratique sont par exemple les prisons, les hôpitaux, les autoroutes, les centres de recherche, les universités, les installations de chauffage à distance, etc...

Les risques assumés par «l'Entité publique» sont par exemple ceux liés à la contamination ou pollution du sol, à la fiabilité des acteurs ou à la maîtrise sur la durée de la qualité (25 ans).

Ceux assumés par «l'Entité privée» sont liés à la planification et construction, au coût de la dette, à l'exploitation des activités commerciales, à l'entretien, maintenance et renouvellement, à la disponibilité des locaux ou au volume d'énergie.

Par contre, il y a partage des risques sur les aspects archéologique et météorologique, sur les autorisations administratives, les contraintes matérielles de l'utilisateur, les coûts des assurances, les changements législatif ou fiscaux.

Certains ouvrages se prêtent mieux que d'autres à de tels partenariats. Les exemples ci-dessous sont particulièrement appropriés: Hôpital de Berne, Stade de la Maladière à Neuchâtel, le PSE à l'EPFL, le Biopôle à Lausanne-Vennes et l'Autoroute A41 à Genève-Annecy.

Les avantages de ce système sont l'absence d'investissement de la part de la collectivité publique, l'externalisation des frais de développement du projet, des risques liés à la construction, de la maintenance et de l'entretien et la réduction des moyens internes nécessaires.

Les inconvénients concernent les engagements liés sur 25 / 30 ans, une perte de savoir-faire interne, une nécessité d'établir un programme des besoins dès le début, le fait qu'il y a encore peu d'acteurs sur le marché et que finalement tout se «paye».

La crise immobilière au Portugal

C'est bien connu, l'immobilier est un puissant moteur de l'économie, ce dans la plupart des pays.

L'actuelle crise économique mondiale se fait sentir dans la vie de tous les jours et par conséquent les gens n'investissent plus autant qu'autrefois et ce notamment dans l'immobilier. Certains pays en souffrent plus que d'autres. Le Portugal, pays que je connais bien pour y être née et pour y avoir séjourné quelque temps récemment, traverse en ce moment une crise sans précédent. La plus grande partie de la population peine à joindre les deux bouts. Il y a un grand seuil de pauvreté, avec beaucoup de nouveaux pauvres. Pour la plupart, ce sont des gens de la classe moyenne qui ont souvent perdu leur emploi, suite à la fermeture d'entreprises, souvent délocalisées en Europe de l'est ou ailleurs, pays où la main d'œuvre est encore moins chère et le droit du travail plus permissif. Néanmoins, une bonne partie de la population continue à consommer allègrement à crédit. Pourtant, la plupart des ménages ont un crédit hypothécaire à assumer, puisqu'il y a plus de 70% de proprié-

taires au Portugal. Avec la crise et l'endettement important du pays, les banques ont plus de peine à s'auto financer, rendant de fait le crédit plus restreint et créant ainsi un frein à l'économie.

Lorsqu'on traverse le pays, nombreuses sont les grues que l'on peut apercevoir un peu partout. Il y a de fait beaucoup de nouvelles constructions, et ce sont ces objets qui se vendent le mieux car les gens ne font pas confiance aux biens usagés.

Contrairement aux normes en vigueur en Suisse, la notion de «fonds de rénovation» est, au Portugal, pratiquement inexistante dans le cadre des immeubles en PPE, créant ainsi des difficultés pour les gens qui veulent acquérir un bien. Mais, malgré les taux hypothécaires historiquement bas, il y a énormément de bâtiments neufs pratiquement vides, voire pour certains carrément inachevés. Cette crise n'est toutefois pas générale, car il y a deux classes sociales au Portugal. Les très riches et les très pauvres.

Les pauvres vivent avec leurs 475 ₧ de salaire minimum national, dans un pays où le coût de la vie n'est pas en adéquation avec le niveau des salaires.

Quant aux biens immobiliers, il y a par contre des affaires à faire. Aussi, avec le prix d'une villa mitoyenne dans le Gros-de-Vaud, soit environ CHF 600'000.—, on peut s'offrir au Portugal une villa de rêve avec piscine au bord de la mer... (MJ de O)

Réforme de l'imposition de la propriété immobilière

Le principe de l'impôt sur la valeur locative a pour but de défendre l'égalité entre locataires — majoritaires en Suisse — et les propriétaires. Sa disparition, surtout pour les retraités, provoquerait le besoin de procéder à de nombreux aménagements. Ne serait-ce que pour maintenir des recettes fiscales équilibrées.

La législation fiscale suisse intègre le principe de l'imposition sur la base du revenu net global en se fondant sur la capacité économique (ou contributive) du contribuable. Dans cette approche du législateur — c'est-à-dire a priori des représentants de la majorité des citoyens contribuables de notre pays —, les rendements nets provenant de la fortune immobilière sont considérés comme un revenu.

A l'évidence, si un propriétaire met en location son bien immobilier, il est facile de définir que les loyers encaissés sont des revenus imposables car ceux-ci améliorent la capacité économique du contribuable. Par contre, dans le cas où le bien immobilier est occupé par son propriétaire, ce dernier n'encaisse pas de loyer et ne réalise donc pas de revenu réel. Néanmoins, selon une vision purement économique, cette «location à soi-même» implique une valeur liée à la jouissance du bien. Pour le législateur, cette sorte de rendement en nature équivaut à un revenu qu'il faut donc ajouter aux autres revenus du contribuable.

Il faut souligner que les lois fiscales suisses ne tiennent compte que du revenu provenant de la jouissance d'immeubles, de telle sorte que la valeur locative théorique d'autres biens de la fortune (voiture, bateau, moto, etc.) n'est pas prise en considération par le fisc. Cela s'explique par le fait que, d'une part, intégrer une telle valeur locative serait particulièrement difficile en pratique et que, d'autre part, la doctrine fiscale suisse se fonde sur le principe qu'il ne faut prendre en considération que les éléments du patrimoine qui sont considérés comme indispensables et dont l'obtention, l'utilisation ou la

jouissance constituent une dépense obligatoire pour tout individu. Et pour tous les citoyens, se loger est une obligation ce qui n'est pas le cas de l'usage de véhicules privés par exemple.

En fonction de l'article 4 de la constitution fédérale et de son principe de l'égalité devant la loi, le législateur fiscal doit mettre sur un pied d'égalité les locataires et les propriétaires fonciers. La conséquence de ce principe vaut au propriétaire ce trop fameux impôt sur la valeur locative, ce tout en pouvant déduire en principe ses charges telles les intérêts hypothécaires et les frais d'entretien. A l'opposé, le locataire ne peut pas déduire son loyer. Mais ce système est de plus en plus contesté. Ainsi, une initiative visant à supprimer la valeur locative pour les personnes arrivant à l'âge de la retraite a été déposée fin janvier 2009. En contrepartie, ces personnes ne pourraient plus déduire les intérêts hypothécaires de leur revenu. Plusieurs interventions parlementaires visant le même but ont également été déposées tout en proposant diverses mesures d'aménagement pour les déductions liées. Manifestement, les citoyens contribuables propriétaires se réveillent. Par contre, les statistiques

démontrent clairement que la population suisse reste en majorité un peuple de locataires. A ce titre, elle est donc particulièrement sensible au fait que sa capacité contributive ne tient pas compte (sauf quelques rares exceptions) de son obligation de payer un loyer, de plus en régulière augmentation.

Néanmoins, la réforme visant la suppression de la valeur locative répond à un critère objectif valable. En effet, faire payer des impôts, eux concrets, sur un revenu théorique n'est pas justifiable. Comme cette abrogation ne doit pas se faire au détriment du principe égalitaire, il apparaît cependant concevable et équitable que l'absence d'imposition d'un revenu théorique implique la non-déductibilité des intérêts hypothécaires et des frais d'entretien.

Au niveau politique et dans l'intérêt général de notre économie, il est souhaitable d'augmenter le taux de propriétaires par rapport aux locataires. Dans l'arsenal des mesures possibles pour encourager les personnes à acquérir leur logement, il doit à l'évidence subsister un avantage fiscal tel que la déduction des intérêts passifs, notamment pour les personnes qui acquièrent leur premier logement.

Par ailleurs, dans la mise en place d'une fiscalité «écologique», une motivation doit être donnée afin que les propriétaires occupant leur logement puissent déduire des investissements liés à des économies d'énergie ainsi qu'à l'amélioration de la protection de l'environnement. Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur son avant-projet qui doit également viser à éviter toute diminution de recettes pour la Confédération.

Pour rassurer les cantons touristiques qui pourraient voir apparaître une baisse importante de leurs revenus fiscaux tout en devant maintenir les infrastructures existantes, il serait introduit une «taxe» sur les résidences secondaires appelée très curieusement «impôt d'attribution des coûts liées aux biens immobiliers». Cela permettrait d'éviter des problèmes constitutionnels.

En conclusion, comme on le constate, vouloir ménager la chèvre et le chou, soit les locataires et les propriétaires occupant leur logement, tout en maintenant les recettes fiscales équilibrées, n'est pas une opération simple dans notre pays. La priorité va pourtant à la suppression de cet impôt basé sur un revenu «virtuel», ceci tout simplement pour éviter qu'une personne, arrivant

à l'âge de la retraite, ne soit contrainte de vendre ou de s'endetter pour payer des impôts, eux en argent bien réel.

Nouvelles de la formation

Reconnaissance des titres

Il est rappelé que les titulaires des anciens titres fédéraux, tant des brevets que du diplôme supérieur ou de la maîtrise peuvent se prévaloir des nouveaux titres en fonction des nouveaux règlements du moment que les niveaux respectifs soient respectés. Pour les brevets, les appellations restent inchangées. Par contre, au niveau du diplôme, les titulaires de la maîtrise peuvent porter le titre d'«administrateur de biens immobiliers avec diplôme fédéral». Les personnes qui s'attribuent des titres de manière illégale peuvent être dénoncées pénalement.

Modifications des règlements d'examens fédéraux régissant la formation immobilière

Ci-dessous, la Commission suisse des examens de l'économie immobilière (CER) tient à vous présenter les changements prévus ces prochains mois dans le cadre des règlements d'exa-

mens et donc dans la structure de la formation immobilière. Ceci va avoir une incidence sur l'organisation de la formation proprement dite et des cours proposés.

Tout d'abord en ce qui concerne les brevets, les quatre titres existants, à savoir le BF de gérant d'immeubles, le BF de courtier en immeubles, le BF d'expert en estimation immobilière et le BF de promoteur immobilier vont continuer d'exister en tant que tel. Toutefois, la structure de ces examens va revenir sous la forme «monobloc» qui a prévalu par le passé et nous allons donc voir disparaître le principe modulaire et donc en finalité le «Module A Connaissances générales» ainsi que les modules optionnels qui étaient de mise jusqu'à cette année.

Mais et nous insistons, il s'agit surtout d'un changement structurel, car la matière en elle-même ne va que peu évoluer, l'immobilier restant l'immobilier.

Nous aurons donc, pour chacun des 4 brevets, une formation d'environ 12 à 15 mois (la durée et le nombre de périodes restent encore à définir et à affiner) qui aboutira à un examen qui, réussi, accordera directement le titre en question.

Les nouveaux règlements devraient entrer en force en date du 1^{er} janvier 2012, sous réserve d'une surprise de dernière minute.

S'agissant du diplôme supérieur d'administrateur de biens immobiliers, celui-ci sera dorénavant accessible dès l'acquisition de l'un des 4 brevets et non plus de deux comme cela était le cas jusqu'à présent. C'est là un gros changement qui devrait permettre de relancer cette formation qui était restée en rade depuis plus de cinq années maintenant.

En ce qui concerne la nouvelle organisation pratique des formations, et ce dès cette année 2011, celle-ci va évoluer comme suit:

Etant donné qu'il ne sera plus possible légalement d'organiser d'examen du Module A dès le 1^{er} janvier 2012, nous devons dès lors abandonner cette formation qui est encore prévue cette année 2011 et dont l'examen était planifié en 2012 (les examens ancienne formule resteront bien entendu d'actualité pour tous les candidats répétant le dit examen). De même, les candidats titulaires du module A auront encore la possibilité de préparer l'une ou l'autres des options sous réserve d'effectifs suffisants.

Dès 2011, les formations selon le nouveau règlement vont démarrer progressivement et un premier examen va être organisé en été 2012.

Sur le plan pratique, cela signifie:

1. Le cours de module A qui était proposé dès mars 2011 se transforme en cours de BF de gérant d'immeubles **nouvelle formule** (mars 2011- juin 2012) avec examen en juin 2012.
2. Le cours préparant à l'option expert en estimation immobilière (ancienne formule), commencé en septembre 2010 et s'achevant en juin 2011 avec examens en septembre 2011 est bien entendu maintenu.
3. Le cours préparant à l'option gérant d'immeuble (ancienne formule) prévu en avril 2011 avec examen en novembre 2011 est maintenu comme prévu.
4. Un cours préparant à l'option courtier en immeubles (ancienne formule) est planifié de septembre 2011 à mai 2012 avec examen en juin 2012.
5. Toutes les autres futures formations qui seront organisées le seront en

fonction des nouveaux règlements. Un calendrier sera ébauché dans le courant de l'année 2011.

2011, année de transition, sera donc une année chargée et complexe, mais il nous semble important vis-à-vis de la formation de la jeune génération, que nous puissions assurer cette transition sans interruption dans nos programmes de formation.

Pour tout renseignement:

021 796 33 51

Promotion du 9 décembre 2010

A Montreux, le 9 décembre dernier, s'est déroulée la cérémonie de promotion pour une volée de jeunes brevetés, à savoir les gérants d'immeubles, puisque 31 d'entre eux ont reçu le fameux diplôme. Vous trouverez ci-contre la liste de ceux-ci. Un certain nombre d'entre eux ont déjà franchi le pas de venir rejoindre les rangs de l'ARCID. Une promotion allant dans ce sens a dûment été effectuée.

Liste des candidats ayant réussi les examens du brevet fédéral de gérant d'immeubles, session 2010

M^{me} Hanife **BAIRAMI**
M^{me} Delphine **BOUVARD**
M^{me} Tatjana **BUCEV**
M. Mario **CHIARAMONTE**
M. Jonathan **CHRISTEN**
M. Carlos **CIDADES**
M. Sébastien **CORNUZ**
M. David **CURCHOD**
M. Vincent **CURTET**
M^{me} Anne-Sophie **DECOMBAZ**
M^{me} Carole **FAHRNI**
M^{me} Conchita **FANESI**
M^{me} Céline **FRAGNIERE**
M. Alexandre **GARBANI**
M^{me} Tania **GIROD**
M. Joël **GRANDJEAN**
M^{me} Annarös **GROGG**
M. Yannick **JAKOB**
M. Pierre **KOSZALI**
M. Blaise **LAMBERCY**
M^{me} Vanessa **MARTIN**
M^{me} Maria **MERCURI ROCCA**

M. Xavier **NOEL**
M^{me} Stéphanie **OSLER**
M. Piero **PASTORE**
M^{me} Evelyne **SAMARATI**
M^{me} Laura **SARRASIN**
M. Francesco **SORIA**
M^{me} Nathalie **SULLO**
M. Arnaud **TURRETTINI**
M. Gilles **WARPELIN**

Prix décernés par l'ARCID

Par ailleurs, les prix habituels ont été offerts par l'ARCID aux trois meilleurs au cours de la cérémonie du 9 décembre 2010 à Montreux:

1^{er} prix M^{me} Stéphanie Osler
2^{ème} prix M. Xavier Noël
3^{ème} prix M. Blaise Lambercy

Agenda:

- 17 mars 2011 17h30 Paudex **CEI - Séminaire portant sur la Loi sur le blanchiment d'argent (nouvelles dispositions LBA) assujettissement et devoir de diligence**
- 30 mars 2011 16h00 Ouchy **ARCID - Séminaire «Fiscalité Immobilière directe et indirecte»** dans les cantons romands au sens large
- 12 mai 2011 16h30 Genève **ARCID AG 2011**
- 13 mai 2011 9h00 Martigny **CEI AG 2011 + grand Séminaire**

Rédacteur responsable: Antoine Chappuis, secrétaire de l'ARCID
Ont participé à ce numéro: M^{me} M.-J. de Oliveira, M. A. Fernandez